



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'eau » présentée par Voies Navigables de France (VNF) concernant le Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) du canal du Rhône au Rhin entre Saint-Symphorien-sur-Saône (21) et Allenjoie (25)

Cette demande d'autorisation environnementale fera l'objet d'une enquête publique **du 12 juin 2023 à partir de 9h00 au 13 juillet 2023 jusqu'à 17h00**, sur le territoire des 88 communes suivantes :

- Côte d'Or : Laperrière-sur-Saône, Saint-Symphorien-sur-Saône et Samerey.
- Doubs : Abbans-Dessous, Allenjoie, Appenans, Avanne-Aveney, Bart, Baume-les-Dames, Bavans, Berche, Besançon, Beure, Blussangeaux, Blussans, Boussières, Branne, Brognard, Byans-sur-Doubs, Châlèze, Chalezeule, Champlive, Chaux-les-Clerval, Pays de Clerval, Colombier-Fontaine, Courcelles-Montbéliard, Dambenois, Dampierre-sur-le-Doubs, Deluz, Esnans, Etouvans, Etupes, Exincourt, Feschel-Châtel, Fourbanne, Grandfontaine, Hyèvre-Magny, Hyèvre-Paroisse, La Pretière, Laissey, L'Isle-sur-le-Doubs, Longeville-sur-Doubs, Lougres, Mancenans, Médière, Montbéliard, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Novillars, Osselle-Routelle, Ougney-Douvot, Pompierre-sur-Doubs, Rancenay, Rang, Roche-lès-Clerval, Roche-lez-Beaupré, Roset-Fluans, Saint-Georges-Armont, Saint-Maurice-Colombier, Saint-Vit, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Villars-Saint-Georges et Voujeaucourt.
- Jura : Abergement-la-Ronce, Audelange, Baverans, Brevans, Choisey, Damparis, Dampierre, Dole, Eclans-Nenon, Etrepigny, Evans, Falletans, Fraisans, La Barre, Lavans-les-Dole, Orchamps, Our, Ranchot, Rans, Rochefort-sur-Nenon, Salans et Tavaux.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Besançon.

Le préfet du Doubs est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats.

M. Gabriel LAITHIER, colonel de gendarmerie en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comporte une étude d'impact et son résumé non technique, et un avis de l'autorité environnementale.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'eau », aux jours et heures d'ouverture habituels (sous réserve de modification et de dispositions particulières) dans les mairies de :

- **Besançon : Direction urbanisme et grands projets urbains**
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- **Montbéliard : Service de l'Administration générale**
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
- **Dole : Pôle aménagement et attractivité du territoire**
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30
- **Laperrière-sur-Saône :**
 - lundi de 8h30 à 12h30,
 - mercredi de 8h30 à 12h30
 - jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications/ Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes). Un poste informatique sera mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les 4 mairies précitées, ou adressées directement par écrit à la mairie de Besançon, siège de l'enquête (Direction urbanisme et grands projets urbains - 2, rue Megevand – 25 000 Besançon), à l'attention de M. Gabriel LAITHIER, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : enquête PGPOD) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies de :

- Besançon : salle 316 « Enquêtes Publiques » - 3^e étage- entrée B

- lundi 12 juin 2023 de 9h00 à 12h00

- jeudi 13 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

- Montbéliard : Service de l'Administration générale

- vendredi 23 juin 2023 de 9h00 à 12h00

- mercredi 12 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

- Dole : Pôle aménagement et attractivité du territoire

- mardi 20 juin 2023 de 9h00 à 12h00

- jeudi 6 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

- Laperrière-sur-Saône :

- samedi 24 juin 2023 de 9h00 à 12h00

- lundi 10 juillet 2023 de 9h00 à 12h00

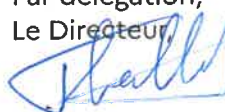
Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Mme Karine PASCAL : karine.pascal@vnf.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les 88 communes concernées, dans les préfectures de la Côte d'Or, du Doubs et du Jura et sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs.

Les Préfets de la Côte d'Or, du Doubs et du Jura sont compétents pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation environnementale.

L'avis d'enquête sera également consultable dans les mêmes conditions sur le site internet des services de l'Etat du Doubs (adresse précitée), de la Côte d'Or (www.cote-dor.gouv.fr) et du Jura (www.jura.gouv.fr).

Le Préfet du Doubs,
Par délégation,
Le Directeur



Cyril THEILLET